

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Département de l'Aisne
Circonscription de Villers-Cotterêts
Commune de Neuilly-Saint-Front

Actualisation pour l'année scolaire 2021/2022 :

Le retour à la semaine de quatre jours à partir de l'année scolaire 2019/2020 conduit à actualiser le PEDT, initialement écrit pour la période 2018/2021 dans le cadre des NAP.

La nouvelle organisation concerne l'ouverture des mercredis matins. Ce PEDT prendra effet jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024.

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de NEUILLY-SAINT-FRONT

Nom du Maire : Françoise BINIEC
Téléphone (Mairie) : 03 23 71 02 25
Adresse électronique : mairie.neuilly.aisne@wanadoo.fr

Nom du correspondant : Corinne Allart
Fonction : élu(e) aux affaires scolaire et enfance jeunesse
Adresse : Mairie-Place de l'hôtel de ville-02470 Neuilly-Saint-Front
Téléphone : 06 27 63 28 26
Adresse électronique :

Coordnatrice du PEDT : Claudine Haring (Responsable Service Enfance et Jeunesse)

Périmètre et public du PEDT :
Territoire concerné : regroupement scolaire de Neuilly-Saint-Front regroupant les 19 communes de la circonscription de Villers-Cotterêts. (34 communes en Syndicat du Collège de Neuilly-Saint-Front)

Établissements scolaires concernés : 1 école maternelle, 1 écoles élémentaire, 1 collège.

Les atouts

Ressources humaines :

Elus (maire et adjoints, commission Enfance/Jeunesse, commission scolaire)
Service Jeunesse de la commune
Directeur de l'école Primaire
Directeur de l'école maternelle,
Enseignants, parents, intervenants et associations locales

Locaux :

Salles périscolaires (ancienne bibliothèque de l'école élémentaire
Salles de classes et salles spécialisées des deux écoles (dortoirs, bibliothèques, espaces informatiques et de motricité)

Observations :

La concertation entre les responsables de la mairie (élus et agents permanents du SEJ) et les directeurs est indispensable en temps formels et informels (conseils d'écoles, commission scolaire)

Le partenariat entre le SEJ et le collège existe depuis plus de 10 ans et doit être maintenu. Cela concerne l'intervention des animateurs dans le cadre d'ateliers citoyens et de la mise en place du dispositif « Devoirs faits ».

Les partenaires institutionnels :

- SDJES
- DDPP
- CAF/MSA
- PMI
- Associations et organismes locaux (UCCSA*...)

* :

Les contraintes

- Transport scolaire pour une majorité d'élèves (près de 50%) sur les quatre jours de la semaine scolaire (avant 9h le matin, après 16h30 le soir).
- Transport élèves du collège sur quatre jours et demi, donc uniquement le matin le mercredi (avant 8h et après 12h).
- Potentiel de recrutement de l'équipe d'encadrement réduit au regard de l'offre d'heures proposées aux animateurs (15 à 20 heures maximum).
- Regroupements scolaires (1er et second degré) constitués de communes issues de territoires différents : Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, Communauté de Communes de Retz-en-Valois, Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château.

Enjeux et objectifs :

Ce PEDT s'appuie sur l'axe 1 du PEL de la C.C.O.C. (Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon) : « Contribuer à l'épanouissement et à la réussite scolaire de l'enfant, préadolescent, adolescent : rendre accessible l'offre des activités artistiques et culturelles, développer les accueils périscolaires, soutenir les parents dans leur responsabilité parentale ».

Il en résulte les enjeux suivants retenus dans le cadre du PEDT :

- favoriser la globalité de l'éducation,
- favoriser l'égalité des chances,
- favoriser la réussite scolaire en vue d'une intégration sociale réussie
- permettre l'épanouissement des enfants en leur donnant la possibilité de s'engager et de vivre des projets individuels et collectifs
- s'inscrire dans la recherche de toujours plus de cohérence et de complémentarité en matière d'action éducative, notamment en lien avec l'école (articulation avec les projets d'école, complémentarité des temps éducatifs), les ressources du territoire (associations, représentants des collectivités territoriales) et les parents (participation à des temps d'accueils et d'activités, information à travers les différents outils de communication, « classiques » et numériques).

Objectifs éducatifs :

- contribuer à la maîtrise du langage
- permettre la découverte du patrimoine
- favoriser l'accès à la culture
- permettre l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté
- développer le respect de soi et des autres

Lien avec les projets d'écoles :

- l'expression et l'enrichissement du langage.
- la pratique de la lecture et de l'écriture.
- la découverte culturelle
- l'apprentissage de la vie en collectivité

Enrichissements attendus :

- capacité à s'exprimer, à argumenter, à défendre ses idées.
- la découverte des domaines culturels dans leur diversité (théâtre, littérature, poésie, art plastique, musique, sciences et techniques, patrimoine, audiovisuel).
- l'estime de soi et la relation à l'autre dans le respect des différences physiques, de pensée ou de conviction.

Cadre des activités proposées :

En lien avec de thèmes périodiques, les projets d'animation sont proposés en lien avec le projet pédagogique qui découle de ce PEDT. :

- parcours culturels en liaison avec les établissements scolaires : découverte du patrimoine local, développement de l'accès à la culture grâce à l'utilisation des infrastructures de la commune tel que l'Espace culturel, intervention d'associations locales (peinture, théâtre...)
- activités permettant de développer le goût de la recherche et du raisonnement, l'imagination et la curiosité intellectuelle.
- pratique des techniques de l'information et de la communication (informatique, médias).
- activités d'expression, musicales, physiques et sportives, scientifiques et techniques.

Temps d'accueil

Semaine scolaire écoles primaires (quatre jours) :

- temps du midi de 12h à 13h30 en maternelle et élémentaire
- accueil du soir de 16h30 à 18h à l'école élémentaire et à l'espace Jeanne d'Evreux (3-17-ans)

Mercredi :

- ALSH 3/10 ans à l'école élémentaire
- ALSH 11/17 ans à l'espace Jeanne d'Evreux

La mise en place de ce PEDT vise à élargir le temps d'accueil de l'ALSH des mercredis de 14h00 précédemment, à 8h00, avec la possibilité d'organisation « panier-repas » pour la pause méridienne.

Fonctionnement

La pause méridienne maternelle : Les enfants scolarisés en école maternelle et inscrits à la demi-pension sont pris en charge par des animateurs qualifiés et/ou des instituteurs avec l'organisation suivante :

Le temps du midi est organisé en un seul service dans les locaux de l'école maternelle juxtaposés au restaurant scolaire. Le total de l'effectif des enfants (en moyenne 60 enfants) est à table de 12h à 12h40 et en activité de 12h40 à 13h25.

Aucun temps de sieste n'est prévu avant 13h30.

La pause méridienne élémentaire : Les enfants scolarisés en école élémentaire et inscrits à la demi-pension sont pris en charge par des animateurs qualifiés et/ou des instituteurs avec l'organisation suivante :

Le temps du midi est organisé en deux services. Le total de l'effectif des enfants est divisé en cinq groupes de couleurs (Orange/Vert/Bleu/Jaune/Rouge). Chaque groupe est composé de deux classes. Depuis le début de la crise sanitaire en lien avec l'épidémie du Covid19, chaque animateur est « référent » de couleur.

De 12h à 12h05, l'équipe d'animation procède à l'appel, par classe.

Sur le premier service (12h05 à 12h40), quatre classes, soit deux groupes, se rendent à la cantine scolaire pour prendre leur repas. Pendant ce temps, les trois autres groupes participent aux activités proposées par l'équipe d'animation au sein de l'école élémentaire Marcel Roger.

De 12h40 à 13h30, les trois groupes ayant mangé au premier service regagne l'école pour participer aux activités. Les trois autres groupes sont en temps de repas de 12h40 à 13h15 puis regagnent l'accueil périscolaire pour reprendre la classe à 13h30.

L'accueil périscolaire maternelle : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 16h30 à 18h00.

Un animateur est chargé de récupérer les enfants à l'école maternelle.

Il assure le trajet, puis le goûter et l'animation.

Un temps d'hygiène est instauré dès l'arrivée des petits dans leur salle. Des activités sont proposées après le goûter : chants, jeux, activités manuelles et d'expression...

La mise en place de repères spatio-temporels est importante, avec l'aménagement d'îlots : lecture, jeux de construction ...

L'accueil périscolaire élémentaire : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 16h30 à 18h00.

Après la classe, les enfants scolarisés à l'école élémentaire, inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont pris en charge par une équipe initialement composée de deux animateurs et d'un instituteur. Après un temps d'hygiène et d'appel, les enfants ont la possibilité de participer ou non aux activités proposées dans le cadre des projets. Les parents récupèrent leurs enfants à 18h00.

L'accueil Enfance des mercredis récréatifs de 3 à 10 ans

Les enfants étaient jusqu'à lors accueillis de 14h00 à 18h00.

Nous proposons désormais les matinées à partir de 8h avec panier repas possible.

(Collégiens non concernés bien que l'accueil leur soit ouvert : école le matin)

Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis par un animateur pour 8, les enfants de 6 à 10 ans sont accueillis par un animateur pour 12.

Deux animateurs par tranche d'âge sont chargés de l'accueil de 8h à 17h30 et de 8h30 à 18h, avec un temps de pause méridienne de 45 minutes : de 12h à 12h45 ou de 12h45 à 13h30.

Le directeur est compté dans les taux d'encadrement DDCS et est susceptible d'intervenir pour l'animation.

Plusieurs types d'activités sont proposées et détaillées dans les projets pédagogiques et d'animation. (Sorties et interventions ponctuelles organisées de manière ponctuelles)

L'accueil Jeunesse du Centre Animation de 11 à 17 ans :

Le fonctionnement du CAJ (ALSH 3-17ans) est adapté aux caractéristiques et besoins spécifiques liés à cette tranche d'âge. Il repose sur un animateur référent.

La majorité des adolescents ont cours le mercredi matin. Les jeunes ont donc la possibilité d'arriver de manière échelonnée entre 12h et 14h00, à l'Espace Jeanne d'Evreux, où ils disposent d'une salle d'activité et d'un accès à la salle multimédia.

L'accueil du soir leur est également ouvert de 16h30 à 18h, sur inscription, sous la responsabilité de l'animateur référent, avec une heure supplémentaire le vendredi de 15h30 à 16h30, jour où la majorité des collégiens finissent les cours plus tôt.

(Pour une ouverture prochaine d'accueil de jeunes, en fonction des effectifs à venir)

Des actions ponctuelles peuvent être organisées en soirs et week-ends, en fonction des projets développés. Encadrés par deux animateurs le mercredi, les jeunes élaborent leurs plannings. Des actions de prévention et des projets citoyens seront proposés/mis en place.

Rappel des objectifs :

- Impliquer les adolescents dans le choix et l'organisation de leurs projets et activités
- Favoriser leur sens de l'autonomie
- Favoriser l'épanouissement personnel de chacun
- Faire émerger une conscience citoyenne chez le futur adulte

Les Lieux :

Temps du midi et périscolaire maternelle : L'accueil périscolaire du temps du midi se déroule sur l'école maternelle de Neuilly-Saint-Front et au restaurant scolaire qui composent un seul et unique bâtiment.

Aucun déplacement en dehors des locaux n'est nécessaire.

Un animateur est responsable du trajet des petits vers l'accueil du soir. (école Marcel Roger, Salle 3-6 ans)

Temps du midi élémentaire, périscolaire du soir et ALSH du mercredi :

La partie « activités » des temps du midi se déroule à l'école Marcel Roger et au restaurant scolaire, situé à 200 mètres, pour la prise des repas. Chaque animateur est chargé de l'acheminement d'un groupe d'enfant entre l'école et le réfectoire. Un groupe correspond à deux classes.

L'accueil principal pour l'accueil du soir se déroule sous le préau de l'école élémentaire Marcel Roger.

L'accueil principal pour l'accueil des mercredis après-midi se déroule au sein de la salle jaune (moyens-grands) et la salle bleu (petits), (appel, présentation des activités et sorties proposées, goûter...).

Les activités périscolaires du soir se déroulent en salle jaune et salle vidéo pour permettre de mettre en place des activités avec des effectifs moins conséquents et nous avons deux salles de classe également utilisées pour diviser les groupes.

Plusieurs espaces de l'école peuvent être utilisés pour les différents temps d'intervention du SEJ :

- La cour
- Le préau
- Une salle d'activité
- Une bibliothèque
- Une salle de motricité.

Pour le CAJ :

L'accueil principal pour l'accueil des 11-17 ans se déroule dans la salle de la chapelle de l'espace Jeanne d'Evreux (appel, présentation des activités et sorties proposées, goûter...)

Nous disposons également d'une salle multimédia disponible pour l'accueil des préados/ados.

Des objectifs aux activités

Objectifs éducatifs :

- contribuer à la maîtrise du langage favoriser l'expression dans les domaines les plus variés possibles
- permettre la découverte du patrimoine
- favoriser l'accès à la culture
- permettre l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté
- développer le respect de soi et des autres

Effectifs et encadrement

	Temps du midi	Périscolaire du soir	Mercredis
3-6 ans	5 animateurs pour 60 enfants (1/12)	1 animateur pour 8 enfants (1/8)	2 animateurs pour 16 enfants (1/8)
6-10 ans	7 animateurs pour 120 enfants (1/18)	3 animateurs pour 54 enfants (1/18)	2 animateurs pour 24 enfants (1/12)
11-17 ans		1 animateur pour 12 enfants	1 animateur pour 12 enfants

	Effectif général attendu	Effectif QF 1	Effectif QF 2	Effectif QF 3	TOTAL attendu
-6 ans DJ	12 (8 actuellement)	1			1
-6 ans DJ R		1	1		2
-6 ans JC		2	5		7
-6 ans JCR		1	1		2
+6 ans DJ	30 (23 actuellement)	3	2	1	6
+6 ans DJ R		3	2	1	6
+6 ans JC		3	5	1	9
+6 ans JCR		3	5	1	9

Tarifs

QF	Demi-journée	Demi-journée Repas	Journée complète	Journée C Repas
0-380	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €
380-720	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
720-1080	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Plus de 1080	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €

Comité de pilotage du PEDT :

Elus (Maire, adjoint jeunesse et affaires scolaires)
IEN de la circonscription de Villers-Cotterêts
Représentant SDJES (Aisne)
Représentant de la CAF de l'Aisne
Directeurs des écoles élémentaire et maternelle
Principal du Collège
Représentants élus des parents d'élèves (1 par association)
Présidente du Syndicat de fonctionnement du collège
Responsable du SEJ (Service Enfance Jeunesse)

Suivi et évolution du PEDT

Des réunions régulières de l'équipe d'encadrement se tiennent au cours de l'année scolaire, visant l'évaluation des actions et leur évolution par la mise en place et l'utilisation de différents supports, différentes ressources. Des comptes-rendus sont présentés lors des conseils d'école et la communication avec les familles permet l'analyse des objectifs.

Le projet pédagogique et l'évolution des projets d'animation sont des outils de suivi indispensables au PEDT. Un bilan annuel sera fait en fin d'année scolaire afin d'arrêter les évolutions et perspectives pour l'année scolaire suivante.